RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: CF641818-7565-41DC-9ECC-7A99B736BDF2

2MO INGENIERIE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 65.000 euros
Siège social sis à LYON (69002)
60, quai Perrache

910 938 455 RCS LYON

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 17 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le dix-sept décembre,
A seize heures.

Au siège social de la société « **2MO INGENIERIE** » sis à LYON (69002) – 60, quai Perrache,

La société « **LYMO HOLDING** », Société par Actions Simplifiée au capital de 1.000 euros, dont le siège social est sis à SAINTE-FOY-LES-LYON (69110) – 3, chemin des Verzières, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 908 970 536 (ci-après dénommée « l'**Associée Unique** »), représentée par Monsieur Yann MOUNIER, son Président,

Associée Unique de la société « **2MO INGENIERIE** », Société par Actions Simplifiée au capital de 65.000 euros et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 910 938 455 (ci-après dénommée la « **Société** »),

Propriétaire de la totalité des soixante-cinq mille (65.000) actions, d'une valeur nominale de UN (1) euros chacune, composant le capital de la Société,

En présence de Monsieur Yann MOUNIER, Président non-associé,

A pris les décisions suivantes :

- Prise d'acte de la démission de la société « **GROUPE OLIVIER MOREL FINANCE** » de son mandat de Directrice Générale de la Société et des fonctions dont elle était investie,
- Autorisation d'un projet de nantissement d'une fraction des actions de la Société appartenant à la société « **LYMO HOLDING** »,
- Refonte des statuts de la Société,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

-oOo-

DS
YM

Docusign Envelope ID: CF641818-7565-41DC-9ECC-7A99B736BDF2

PREMIERE DECISION

*Prise d'acte de la démission de la société « **GROUPE OLIVIER MOREL FINANCE** » de son mandat de Directrice Générale de la Société et des fonctions dont elle était investie*

L'Associée Unique prend acte de la démission de la société « **GROUPE OLIVIER MOREL FINANCE** », à compter de ce jour, de son mandat de Directrice Générale de la Société, et des fonctions dont elle était investie, et décide de ne pourvoir à son remplacement.

DEUXIEME DECISION

*Autorisation d'un projet de nantissement d'une fraction des actions de la Société appartenant à la société « **LYMO HOLDING** »*

L'Associée Unique, après avoir pris connaissance du nantissement projeté par la société « **LYMO HOLDING** » de treize mille (13.000) actions sur les soixante-cinq mille (65.000) actions de la Société lui appartenant pour sûreté d'un paiement du par la Société à la société « **GROUPE OLIVIER MOREL FINANCE** », d'un montant de SOIXANTE MILLE (60.000) euros (devant être réglé en quarante-huit (48) mensualités de MILLE DEUX CENT CINQUANTE (1.250) euros chacune), décide d'agréer ledit nantissement au profit de la société « **GROUPE OLIVIER MOREL FINANCE** », et de tout cessionnaire en qualité de nouvel associé pour le cas où le gage constitué viendrait à être réalisé, en réservant toutefois la faculté de la Société, dans cette dernière hypothèse, de faire racheter sans délais les actions par la Société en vue de réduire corrélativement son capital social en conformité des dispositions du Code de commerce.

TROISIEME DECISION

Refonte des statuts de la Société

L'Associée Unique, connaissance prise du projet des nouveaux statuts de la Société, adopte, dans toutes leurs dispositions, article par article, puis dans leur ensemble, les nouveaux statuts dont le texte demeurera ci-après annexé.

QUATRIEME DECISION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Associée Unique délègue tous pouvoirs au Cabinet « **PEYRET GOURGUE & Associés** », Avocats à MONTBONNOT-SAINT-MARTIN (38330) – 2, rue Lavoisier, pour remplir toutes formalités de droit.

-oOo-

DS

Docusign Envelope ID: CF641818-7565-41DC-9ECC-7A99B736BDF2

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

En tant que de besoin, le signataire des présentes déclare que le contenu du présent procès-verbal reflète de manière sincère et exacte les décisions adoptées par l'Associée Unique de la Société à la date du 17 décembre 2024, nonobstant la signature matérielle des présentes sur la plateforme DocuSign à une (des) date(s) postérieure(s).

L'Associée Unique
La société « **LYMO HOLDING** »,
Représentée par Monsieur Yann MOUNIER, Président

